

**Filière d'études sanctionnée par un certificat  
Formatrices et formateurs à titre principal dans les cours interentre-  
prises et les autres lieux de formation comparables ainsi que dans les  
écoles de métiers et les autres institutions de formation à la pratique  
professionnelle reconnues (CFP)**

**Description des modules**

**Modules**

Module 1	Planifier, structurer et mettre en œuvre l'enseignement et la formation au quotidien	5 crédits ECTS
Module 2	Structurer et mettre en œuvre le quotidien professionnel de l'enseignement dans un contexte institutionnel	5 crédits ECTS
Module 5	Identifier, évaluer et développer les compétences	5 crédits ECTS
Module 7	Collaborer avec d'autres responsables de la formation professionnelle	5 crédits ECTS

**Ediction**

Le 1<sup>er</sup> août 2012

  
D<sup>r</sup> Dalia Schipper  
Directrice

## Module 1

<b>Nom du module</b>	<b>Planifier, structurer et mettre en œuvre l'enseignement et la formation au quotidien</b>
<b>Niveau du module</b>	B Basic level course Module d'introduction aux connaissances élémentaires dans un domaine
<b>Type du module</b>	C Core course Module du domaine clé d'un programme d'études
<b>Cours ou Champs thématiques</b>	Conception de la formation, contenus et objectifs de l'enseignement, processus d'enseignement (formes de base de l'apprentissage et de l'enseignement), interaction sociale et contact avec des groupes, concepts pour le soutien et la promotion, contrôle et évaluation, coopération au sein de la formation professionnelle et conception de la formation des lieux de formation.
<b>Nombre de crédits ECTS</b>	5 crédits ECTS
<b>Heures de formation</b> - Enseignement présentiel - Etude individuelle - Procédure de qualification	<b>150 heures</b> 45 heures [60 leçons de 45 min.] 75 heures 30 heures
<b>Objectifs des études et compétences</b>	<p><b>Apprécier   clarifier</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Clarifier le rapport personnel entretenu avec les apprenties et les apprentis, avec le groupe d'enseignement et avec leur formation ;</li> <li>- Soutenir et promouvoir les apprenties et les apprentis selon leur potentiel.</li> </ul> <p><b>Planifier</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Structurer le contact avec les apprenties et les apprentis et avec des groupes en tant que processus interactif ;</li> <li>- Planifier des unités de formation dans le cadre de concepts prescrits (ordonnances sur la formation, plans de formation) ;</li> <li>- Planifier des unités de formation en tenant compte de la pratique professionnelle et de ses innovations actuelles.</li> </ul> <p><b>Réaliser</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser des séquences de formation dans le cadre de concepts prescrits et de leurs innovations actuelles ;</li> <li>- Instruire des processus d'apprentissage en fonction des destinataires et de la situation et en tenant compte de l'individu, du groupe et de la pratique professionnelle ;</li> <li>- Piloter des processus d'apprentissage en fonction des destinataires et de la situation et en tenant compte de</li> </ul>

	<p>l'individu, du groupe et de la pratique professionnelle.</p> <p><b>Evaluer, réfléchir</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Evaluer les résultats d'apprentissage des apprenties et des apprentis ;</li> <li>- Fournir des retours d'informations sur les résultats d'apprentissage des apprenties et des apprentis ;</li> <li>- Evaluer les résultats personnels de l'apprentissage ;</li> <li>- Développer et optimiser les résultats personnels de l'apprentissage.</li> </ul> <p><b>Normes selon Plan d'études cadre (PEC) de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie OFFT du 1<sup>er</sup> février 2011</b></p> <p><b>1.1   2.1   2.2   3.1   3.2   5.1   7.1</b></p>
<b>Procédure de qualification</b>	Travail écrit
<b>Connaissances préliminaires exigées ou modules</b>	-
<b>Modules subséquents</b>	Module 2
<b>Remarques</b>	Ce module est également proposé dans la filière de certificat pour formatrices et formateurs à titre accessoire.

## Module 2

<b>Nom du module</b>	<b>Structurer et mettre en œuvre le quotidien professionnel de l'enseignement dans un contexte institutionnel</b>
<b>Niveau du module</b>	B Basic level course Module d'introduction aux connaissances élémentaires dans un domaine
<b>Type du module</b>	C Core course Module du domaine clé d'un programme d'études
<b>Cours ou Champs thématiques</b>	Formes de base de l'enseignement et de l'apprentissage, coopération au sein de la formation professionnelle et conception de la formation dans les lieux de formation, interaction sociale dans un contexte institutionnel, conditions préalables pour l'enseignement et l'apprentissage, hétérogénéité, adolescence.
<b>Nombre de crédits ECTS</b>	5 crédits ECTS
<b>Heures de formation</b> - Enseignement présentiel - Etude individuelle - Procédure de qualification	<b>150 heures</b> 45 heures [60 leçons de 45 min.] 75 heures 30 heures
<b>Objectifs des études et compétences</b>	<p><b>Apprécier   clarifier</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Apprécier les facteurs d'influence des différents concepts de formation (lieux de formation) ;</li> <li>- Soutenir et promouvoir les apprenties et les apprentis ou les groupes selon leur potentiel.</li> </ul> <p><b>Planifier</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Planifier des unités de formation dans le cadre de concepts prescrits (ordonnances sur la formation, plans de formation) ;</li> <li>- Planifier des processus d'apprentissage dans le cadre de processus de groupe en respectant les directives et avec les ressources disponibles ;</li> <li>- Organiser le contact avec les responsables de la formation professionnelle scolaire en tant que processus interactif ;</li> <li>- Organiser le contact avec les responsables de la formation professionnelle en entreprise en tant que processus interactif.</li> </ul> <p><b>Réaliser</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tenir compte des facteurs d'influence sociaux, culturels et institutionnels sur l'activité d'enseignement ;</li> <li>- Mettre en œuvre les facteurs d'influence des différents concepts de formation (lieux de formation) en fonction de</li> </ul>

	<p>la situation ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Initier et conduire des processus d'apprentissage en respectant les directives et en engageant les ressources disponibles.</li> </ul> <p><b>Evaluer</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Evaluer les résultats de l'enseignement auprès des apprenties et des apprentis en tenant compte de la situation ;</li> <li>- Intervenir de façon appropriée et en tenant compte de la situation après avoir évalué les résultats de l'enseignement auprès des apprenties et des apprentis.</li> </ul> <p><b>Réfléchir</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réfléchir à sa propre activité de formation ;</li> <li>- Enoncer les mesures appropriées issues de la réflexion menée sur sa propre activité de formation ;</li> <li>- Rendre sa propre activité accessible aux collègues de son propre lieu de formation ;</li> <li>- Rechercher des conseils ciblés sur sa propre activité dans son lieu de formation ;</li> <li>- Tirer les conclusions appropriées après avoir obtenu des conseils sur sa propre activité dans son lieu de formation.</li> </ul> <p><b>Normes selon Plan d'études cadre (PEC) de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie OFFT du 1<sup>er</sup> février 2011</b></p> <p><b>1.1   2.1   2.2   3.2   4.1   4.2   5.1   7.1</b></p>
<b>Procédure de qualification</b>	Travail écrit
<b>Connaissances préliminaires exigées ou modules</b>	Module 1
<b>Modules subséquents</b>	Module 5
<b>Remarques</b>	Ce module est également proposé dans la filière de certificat pour formatrices et formateurs à titre accessoire.

## Module 5

<b>Nom du module</b>	<b>Identifier, évaluer et développer les compétences</b>
<b>Niveau du module</b>	B Basic level course Module d'introduction aux connaissances élémentaires dans un domaine
<b>Type du module</b>	C Core course Module du domaine clé d'un programme d'études
<b>Cours ou Champs thématiques</b>	Instruments de diagnostic, auto-évaluation et évaluation par des tiers, mesures pédagogiques intégratives, définition des objectifs, évaluation/appréciation orientée vers les critères, formes d'examen/procédure d'examen, accompagnement et évaluation des processus d'apprentissage et de travail.
<b>Nombre de crédits ECTS</b>	5 crédits ECTS
<b>Heures de formation</b> - Enseignement présentiel - Etude individuelle - Procédure de qualification	<b>150 heures</b> 45 heures [60 leçons de 45 min.] 75 heures 30 heures
<b>Objectifs des études et compétences</b>	<p><b>Identifier</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les compétences professionnelles et interprofessionnelles au moyen de différents instruments et de différentes méthodes ;</li> <li>- Evaluer les résultats de la transmission des compétences orientées vers le contexte.</li> </ul> <p><b>Développer</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Planifier/développer des mesures intégratives ciblées en coopération avec les différentes parties impliquées.</li> </ul> <p><b>Soutenir</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Offrir aux apprenties et aux apprentis, avec leur collaboration, la possibilité de développer des stratégies de travail grâce à l'auto-évaluation et à l'évaluation par des tiers ;</li> <li>- Offrir aux apprenties et aux apprentis, avec leur collaboration, l'opportunité de progresser dans le développement grâce à l'auto-évaluation et à l'évaluation par des tiers.</li> </ul> <p><b>Evaluer</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Remettre en question, de façon critique, la pertinence et la qualité des instruments et des méthodes choisis, ainsi que des mesures adoptées.</li> </ul>

	<p><b>Normes selon Plan d'études cadre (PEC) de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie OFFT du 1<sup>er</sup> février 2011</b></p> <p><b>3.1   3.2   3.3   4.1   6.1   6.2</b></p>
<b>Procédure de qualification</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Travail écrit</li> <li>- Leçon d'épreuve</li> </ul>
<b>Connaissances préliminaires exigées ou modules</b>	Module 1, Module 2
<b>Modules subséquents</b>	Module 7
<b>Remarques</b>	-

## Module 7

<b>Nom du module</b>	<b>Collaborer avec d'autres responsables de la formation professionnelle</b>
<b>Niveau du module</b>	B Basic level course Module d'introduction aux connaissances élémentaires dans un domaine
<b>Type du module</b>	C Core course Module du domaine clé d'un programme d'études
<b>Cours ou Champs thématiques</b>	Lieux de formation dans le système dual de la formation professionnelle; coopération entre les lieux de formation: entreprise, cours interentreprises (CI); collaboration entre les écoles: culture générale et enseignement professionnel, cours d'appui; programme d'enseignement et mode de travail des écoles obligatoires (en comparaison avec la formation professionnelle); collaboration et développement de la qualité dans les écoles professionnelles; interdisciplinarité, processus de mutation, culture de la transition, compréhension du système.
<b>Nombre de crédits ECTS</b>	5 crédits ECTS
<b>Heures de formation</b> - Enseignement présentiel - Etude individuelle - Procédure de qualification	<b>150 heures</b> 45 heures [60 leçons de 45 min.] 75 heures 30 heures
<b>Objectifs des études et compétences</b>	<p><b>Intégrer</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégrer les expériences vécues par les apprenties et les apprentis en entreprise et à l'école à son propre programme d'enseignement/de formation ;</li> <li>- Intégrer les compétences acquises par les apprenties et les apprentis durant leur parcours scolaire à son propre programme d'enseignement/de formation.</li> </ul> <p><b>Conseiller</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Indiquer de manière compétente aux apprenties et aux apprentis les possibilités offertes par les voies personnalisées durant la période d'apprentissage (maturité professionnelle, certificat de capacité ou attestation, offre de cours d'appui ou de cours facultatifs, concours professionnels) ;</li> <li>- Orienter les apprenties et les apprentis qui ont des difficultés vers les bons interlocuteurs (conseillers-ères scolaires, médiateurs-trices en entreprise, offices de consultation pour les jeunes, instances de surveillance de l'apprentissage, allègement d'examen).</li> </ul>

	<p><b>Accompagner</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Indiquer de manière compétente les perspectives qui s'offrent aux apprenties et aux apprentis après la fin de l'apprentissage (questions de l'interface 2, orientation de carrière, formation professionnelle supérieure, formation continue).</li> </ul> <p><b>Collaborer</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les possibilités de coopération avec d'autres responsables de la formation professionnelle (considérant l'acquisition du maximum de compétences de la part des personnes en formation mentionnée dans la LFPr, art. 20.1) ;</li> <li>- Désigner les possibilités de coopération avec d'autres responsables de la formation professionnelle (considérant l'acquisition du maximum de compétences de la part des personnes en formation mentionnée dans la LFPr, art. 20.1) ;</li> <li>- Introduire des mesures visant à mettre en œuvre la collaboration avec d'autres responsables de la formation professionnelle ;</li> <li>- Introduire des mesures visant l'établissement de plans de formation.</li> </ul> <p><b>Normes selon Plan d'études cadre (PEC) de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie OFFT du 1<sup>er</sup> février 2011</b></p> <p><b>2.3   4.1   4.2   4.3   5.2   6.1   6.2</b></p>
<b>Procédure de qualification</b>	Travail écrit
<b>Connaissances préliminaires exigées ou modules</b>	Module 1, Module 2, Module 5
<b>Modules subséquents</b>	-
<b>Remarques</b>	-